

**ARRETE**

**n° 2019-165**

Albertville, Allondaz, Beaufort, Bonnefroid, Césarches, Cevins, Cléry, Cohennaz, Crest-Voland, Esserts-Bloy, Flumet, Frontenex, Gilly-sur-Isère, Grésy-sur-Isère, Gripon, Hautecluse Les Sabies  
Le Bûche, Le Gletaz, Marthod, Mercury, Montalieu, Monthion, Notre-Dame-de-Bellecombe, Notre-Dame-des-Millières, Pallud, Plancherine, Quirige, Rognoz, Sainte-Félicité-sur-Isère  
Saint-Nicolas-le-Chapelle, Saint-Paul-sur-Isère, Saint-Vital, Thânesol, Tournon, Tours-en-Savoie, Ugine, Vercher, Virvass-Arvey, Villard-sur-Doron

**Objet : Fermeture du stade d'honneur de Sainte Hélène sur Isère pour intempéries du 27 novembre 2019 au 2 mars 2020**

**Le Président de la Communauté d'Agglomération Arlysère,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article 5216 et suivant,

Vu la compétence de la Communauté d'Agglomération pour la gestion des stades de la Haute Combe de Savoie (stade d'honneur de Sainte Hélène sur Isère, d'entraînement de Sainte Hélène sur Isère, de Frontenex et de Grésy sur Isère),

Vu l'arrêté n°2017-018 du 17 janvier 2017 donnant délégation à Gérard BLANCO pour les affaires traitant des équipements sportifs de la Communauté d'Agglomération Arlysère,

Compte-tenu des conditions climatiques,

Considérant que toute rencontre risque d'affecter gravement les aires de jeu et qu'il convient de préserver les terrains,

**Arrête**

**Article 1 :** Le stade d'honneur de Sainte Hélène sur Isère sera indisponible pour la pratique du football du 27 novembre 2019 au 2 mars 2020 inclus

**Article 2 :** Le présent arrêté sera affiché au stade, communiqué aux clubs utilisateurs de l'infrastructure, transmis au contrôle de légalité et une copie du présent arrêté sera transmise au Président du District Savoie de Football.

Fait à Albertville, le 26 novembre 2019

Le conseiller délégué  
Gérard BLANCO

